CANADA-TERRE NEUVE et LABRADOR
C-TNLOHE
L'OFFICE DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

# Décision du délégué à la sécurité
# (Demande de substitution, d'équivalence ou d'exemption)

**Date :**

**Référence C-TNLOHE :** 2022-RQ-0016

**Demandeur :** Subsea 7 Canada Inc.

**Référence du demandeur :** RQF-Falcon22-002

**Nom de l'installation :** Seven Falcon

**Autorité :** *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada – Terre-Neuve-et-Labrador*, paragraphe 151(1) et article 205.069

*Canada-Newfoundland and Labrador Atlantic Accord Implementation Newfoundland and Labrador Act*, paragraphe 146(1) et article 201.66

**Règlement :** Paragraphe 98(2) du *Règlement sur la santé et la sécurité au travail dans la zone extracôtière Canada — Terre-Neuve-et-Labrador*

**Décision :**
Le délégué à la sécurité approuve l'utilisation par le demandeur, le propriétaire du *DSV Seven Falcon*, des *procédures d'exploitation standard de DSV Seven Falcon DNVGL sur les règles de classification des navires, partie 6, chapitre 8, section 3.6, échelles* et des *procédures normalisées d'exploitation Subsea 7* en ce qui concerne les échelles et les escaliers, au lieu des exigences relatives aux échelles et aux escaliers énoncées aux *alinéas 98(2), 101(1a), 101(1d), 101(1f), 101(1g)* du *Règlement sur la santé et la sécurité au travail dans la zone extracôtière Canada — Terre-Neuve-et-Labrador*, sous réserve des conditions suivantes :

1) *L'échelle à l'arrière de la salle de stockage pour les bouteilles de gaz* ne doit être utilisée que lorsque des tâches spécifiques l'exigent, et le transport manuel des outils est interdit lors de l'utilisation de cette échelle;

2) L'*échelle de la proue au pont* est réservée à un usage d'urgence;

3) Les *échelles de suspension de véhicules sous-marins téléguidés (VST) extérieures et avant* doivent être utilisées avec une protection contre les chutes;

4) Les *échelles des écoutilles d'échappements* ne doivent être utilisées qu'à des fins d'évacuation d'urgence;

5) Toutes les mesures d'atténuation générales et spécifiques énoncées dans la demande d'échelles doivent être maintenues en place pendant l'exploitation dans la zone extracôtière de Terre-Neuve.

CANADA-TERRE NEUVE et LABRADOR
C-TNLOHE
L'OFFICE DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

_____
Délégué à la sécurité